

# Rats : « Le huis clos était injustifié! »

**Le ministre Courard a répondu à Pierre-Yves Jeholet**: non, l'examen à huis clos du dossier des rats dans le centre de Herve n'était pas justifié.

Le chef de file Herve Demain Pierre-Yves Jeholet n'avait pas apprécié la décision du bourgmestre André Smets (cdH), lors du conseil communal d'octobre, de reléguer en fin de séance, et à huis clos, la problématique des rats présents dans le centre-ville depuis plusieurs mois. Argument avancé par le maieur: «*Il s'agit d'une problématique derrière laquelle il y a des visages et des familles. Et je ne souhaite en aucun cas blesser ces personnes!*» Insuffisant, pour le leader de l'opposition HDM estimant «*qu'il s'agit avant tout d'un problème de santé publique qui intéresse tous les citoyens de Herve. Mais qui embête probablement beaucoup le collège communal!*»

Si le point avait finalement été débattu – non sans passion – autour de la table, Pierre-Yves Jeholet n'était cependant pas prêt à laisser le collège hervien «*user et abuser*» du huis clos à sa convenance. Et il avait directement interpellé le ministre des Affaires in-



Si le bourgmestre hervien André Smets (cdH) estimait que le débat «rats» nécessitait le huis clos, pour le ministre Courard (PS), il ne se justifiait pas.

térieures et de la Fonction publique Philippe Courard (PS). Sa réponse vient d'arriver. Verdict? Non, la prononciation du huis clos n'était pas justifiée. «*Ce n'est que lorsqu'une question de personne est soulevée que le président prononce immédiatement le huis clos. Or, en l'espèce, le président a estimé d'emblée qu'il était impossible de discuter de ce dossier sans entrer dans des considérations relatives à des personnes et des familles*», justifie-t-il en poursuivant plus loin: «*Non seulement le débat n'avait pas encore commencé mais, en outre, le risque qu'on soit amené à parler d'autres personnes n'est que supposé. Sur ce point, j'estime qu'il a été fait une mauvaise interprétation et, partant, une mauvaise application de la règle*

*d'exception du huis clos.*»

La réponse du ministre est donc claire: le huis clos n'aurait dû être prononcé que si, au cours du débat, des questions de personnes étaient soulevées. Et non en prévention, comme l'avait décidé le maieur hervien.

«*Je suis évidemment content que le ministre conforte mon analyse. Je ne remettrai pas ce point à l'ordre du jour, et compte être encore plus intransigeant par rapport à la transparence des débats!*», commente Pierre-Yves Jeholet. De son côté, le ministre Courard a fait savoir qu'il avait l'intention de rappeler au collège communal ces considérations, en l'invitant, à l'avenir, à être beaucoup plus attentif dans le recours au huis clos. ■ O. M.